

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNION DES MAIRES DE L'OISE

Séance du 11 mars 2013 à 9h30
à Clermont

Monsieur Vasselle ouvre la séance en mentionnant les différents points à l'ordre du jour.

1. Approbation du PV du CA du 12 novembre 2012

Ce procès-verbal est soumis aux remarques ou observations éventuelles. Sans aucune réserve, il est adopté à l'unanimité.

2. Intervention de Monsieur Jean-Philippe VICENTINI, Procureur de la République

Monsieur Vasselle remercie Monsieur le Procureur d'avoir répondu présent à notre invitation et lui donne la parole afin qu'il puisse évoquer différents points avec les administrateurs présents.

Monsieur Vicentini précise en premier lieu qu'il n'a pas compétence sur tout le département de l'Oise puisqu'il y a trois procureurs de la République pour le département. Il est uniquement compétent sur le ressort du Tribunal de Grande Instance de Beauvais.

Il rappelle que dans les tribunaux, il y a deux chefs de juridiction : un Président et un Procureur. Cela est une source de complexité pour les interlocuteurs extérieurs.

Ces remarques préalables effectuées, il remercie Monsieur le Président de l'Union des Maires de l'Oise de l'avoir invité à ce conseil d'administration puisqu'il a eu le regret de constater que certains maires n'avaient plus de contact depuis des années avec le Procureur. Il est essentiel de renouer un contact direct avec les élus puisque le maire est au cœur de la population.

Il indique qu'à son arrivée, il s'est rendu compte que les liens avec les partenaires institutionnels étaient coupés depuis des années et il a fallu reconstruire « la maison » en interne comme en externe.

Il précise que les affaires sont désormais jugées dans un délai moyen de deux mois au tribunal de Beauvais ce qui est un délai tout à fait raisonnable.

Monsieur Vicentini souhaite évoquer plus particulièrement trois problèmes.

Le premier est le problème des stupéfiants. Il souhaite indiquer qu'il s'agit d'une vraie préoccupation pour lui et il ne peut pas concevoir que le TGI de Beauvais ait la triste réputation d'être la plaque tournante du trafic d'héroïne dans le département de l'Oise.

Il indique que cela fait deux ans qu'il se mobilise sur ce problème avec des résultats parfois encourageants, parfois un peu décevants. Il ajoute qu'il a dit à l'audience solennelle de rentrée devant le Préfet qu'il souhaitait que l'on puisse organiser dans ce ressort, et pourquoi pas dans l'ensemble du département, les états généraux de la lutte contre la toxicomanie. Il souhaite que les élus l'aident dans cette mission pour qu'il y ait une véritable mobilisation dans le département sur ce sujet. Il faut une prise de conscience forte et une véritable mobilisation.

Le second problème concerne l'environnement et l'urbanisme. Il sait que c'est un sujet sensible pour l'ensemble des maires. Le sport local est de construire sans permis de construire, ou une fois le permis de construire accordé, de le modifier comme on souhaite. Il a y beaucoup d'affaires de ce type. Ces affaires, jusqu'à présent on été traités dans des délais longs, avec des enquêtes pas toujours très brillantes et avec des audiences pas toujours satisfaisantes.

Il a été décidé avec le Procureur adjoint de mettre en place un véritable projet sur l'environnement qui comprendra bien évidemment l'urbanisme. L'idée est d'avoir des enquêtes dans des délais beaucoup plus restreints puisqu'il ne s'agit pas de problèmes juridiques extrêmement compliqués. Ces enquêtes doivent également être mieux faites avec une collaboration entre les enquêteurs et les responsables de l'administration qui traitent ces dossiers et qui sont souvent d'une très grande compétence technique. Il faut qu'il y ait des liens beaucoup plus forts.

Enfin, il faut qu'il y ait aux audiences, les responsables d'administration. On a souvent des cabinets d'avocat très spécialisés mais l'administration doit être pour nous un support nécessaire et efficace à l'audience pour que l'on puisse juger ses affaires dans de bonnes conditions. Nous avons une réunion de lancement le 26 mars ce qui permettra de travailler ensuite dans de bien meilleures conditions sur ces affaires.

Il souhaite également dire un mot sur un projet ambitieux qui a été monté avec un certains nombres de communes sur le suivi renforcé d'un certain nombre de délinquants qui sont des récidivistes potentiels. Un projet a été monté avec les mairies de Clermont, Beauvais et Méru et qui consiste à faire prendre en charge ces récidivistes par une coordonatrice. Un bilan de cette première année va être fait au mois d'Avril. Ce projet donne souvent de très bons résultats sur l'absence de réitération de ces auteurs. Nous allons, dans les semaines qui viennent, y inclure des mineurs puisque le Président du Conseil Général a accepté de nous aider dans ce dossier. L'idée est que l'on puisse prendre en charge ces « petits délinquants » qui compliquent considérablement la vie de nos concitoyens dans les quartiers et la vie des élus dans les villes. Ce dispositif, qui coûte un emploi, peut être financé pour moitié par le fond interministériel de prévention de la délinquance.

Ce projet va être amplifié sur l'année 2013 pour essayer d'englober encore un peu plus de condamnés.

Enfin, il souhaite également mettre en avant un projet sur la lutte contre l'absentéisme scolaire qui fonctionne bien depuis un an en collaboration avec la directrice académique des services de l'Education Nationale. Ce projet a très bien fonctionné sur la première année pour un peu moins de 200 mineurs signalés, nous avons réussi à rescolariser au sens large un peu plus de 50 d'entre eux.

Il souhaite dire un dernier mot sur le fait que la justice est une institution qui n'est pas très connue quant à son mode de fonctionnement. Une petite formation d'une matinée va être mise en place avant l'été à laquelle des élus, des chefs d'établissement de l'Education Nationale et des chefs d'entreprise vont être conviées. Cette formation permettra d'expliquer, en deux heures, comment fonctionne la justice. Il souhaite donc accueillir des élus volontaires pour participer à cette matinée de formation.

Monsieur Vasselle remercie Monsieur le Procureur pour son intervention et pour avoir abordé des sujets auxquels les maires sont sensibles. Il rebondit sur la proposition de formation en demandant combien de maires peuvent assister à cette matinée et si cette formation sera renouvelée.

Il revient ensuite sur la coopération avec certaines villes dans la lutte contre la récidive. Il souhaite savoir si ce dispositif peut être appliqué pour le secteur rural qui n'est pas à l'abri des problèmes de délinquance. Il serait intéressant, peut être par le biais des intercommunalités, de pouvoir développer ce dispositif dans les communes rurales.

Monsieur Vasselle donne ensuite la parole aux administrateurs présents.

Monsieur Ollivier souhaite préciser que ce dispositif est mis en œuvre par la communauté de communes du Clermontois et pas par la Ville de Clermont.

Monsieur Pinsson indique qu'il y a une action à mener au niveau des communautés de communes qui est assez intéressante. Il indique que sa communauté se trouve en limite du bassin creillois et qu'il y a des dispositifs mis en place dans les villes qui peuvent avoir des conséquences sur les villes et villages environnants.

Monsieur Vasselle propose de suggérer à Jacques Pélissard, Président de l'Association des Maires de France, de sensibiliser le gouvernement sur l'intérêt qu'il y aurait dans chaque département d'avoir un Procureur chef de file dans chaque département permettant de coordonner l'action des procureurs.

Monsieur Barthélémy souhaite revenir sur trois exemples qu'il connaît sur sa commune plutôt rurale. La première est la toxicomanie. Au mois d'octobre, un jeune collégien de la commune, toxicomane repéré, qui « deale » à l'intérieur du collège, devait être interpellé par la gendarmerie. Mais le commandant a décidé au dernier moment de ne pas traumatiser les jeunes avec cette opération. Depuis le mois d'octobre, il ne s'est rien passé et le jeune continue à vendre de la drogue. Il s'agit plus d'un problème avec la gendarmerie qu'avec le Procureur mais cela montre que la question de la toxicomanie n'est pas simple.

La deuxième remarque concerne la gestion des déchets puisque la communauté de communes voisine a mis en place un système de poubelle au poids. Il y a un certain nombre de déchets qui arrivent dans la nature. Il a, en sa qualité d'OPJ, ouvert des sacs pour vérifier les contenus et obtenir l'identité des personnes. Les gendarmes ont fait un travail d'enquête et les gens ont reconnu le dépôt des sacs dans la nature. Les quatre dossiers ont finalement été classés.

Le troisième cas est un peu plus délicat puisqu'il s'agit de jeunes qui ont commis une agression sexuelle. Lors du procès, le Procureur n'a pas demandé la condamnation de ces jeunes puisqu'il estimait qu'il y avait un doute sur la culpabilité des auteurs.

Monsieur Bosino remercie Monsieur le Procureur pour les propos qu'il a tenu. Il formule une remarque concernant l'état de la Justice dans notre pays qui est proprement scandaleux. Il ajoute que, pour bien connaître le tribunal de Senlis, à chaque audience solennelle, le Président du Tribunal et le Procureur évoquent les problèmes de greffe avec un manque d'effectif chronique qui plombe l'activité du tribunal. Il y a un vrai problème parce que la Justice est maltraitée dans ce pays.

Monsieur Bosino revient ensuite sur les contrats locaux de sécurité. Il indique qu'il s'agit d'un dispositif pour lequel le maire est au centre de l'animation au regard des textes. On s'aperçoit en réalité que cela ne se passe jamais comme ça. Si ce n'est pas le maire qui appelle le Procureur, ce n'est jamais le Procureur qui appelle le maire. Il ne revendique pas d'avoir une information en amont mais au minimum une information dans les heures qui viennent une fois que l'opération est réalisée.

Monsieur Cormont souhaite évoquer un cas concret. En effet, les communes sont de plus en plus soumises à des dépôts sauvages d'ordures. Il revient sur le dossier de sa commune où un dépôt d'ordures a été effectué sur un chemin communal. Des indices ont été retrouvés afin d'identifier l'auteur de ce dépôt. La gendarmerie a fait ensuite un très bon travail rapide et efficace. A la suite de cette enquête, l'individu n'a eu qu'un simple rappel à la loi alors même que la commune a dépensé de l'argent pour nettoyer ce dépôt.

Monsieur Pétrement souhaite aborder un thème qui n'a pas été évoqué. Cela concerne l'urbanisme. Il rappelle qu'Ermenonville est une commune touristique classée. Il y a des constructions sans permis ou des modifications au permis de construire sans autorisation. Dernièrement, il a fait constater par un contrôleur de la DDT, une construction sans permis de construire. Le constat a été fait et envoyé dans les différents services et notamment au tribunal. Tous les documents ont été envoyés en accusé-réception. Par ailleurs, il indique que, comme le stipule la loi, il a entendu la personne pour lui expliquer les faits reprochés et la procédure. Suite à cela, il indique qu'il s'est retrouvé avec un dépôt de plainte pour harcèlement de la part de l'intéressé. Il a été convoqué par les gendarmes qui normalement devaient l'entendre en « mis en cause » ce qui implique une prise d'empreintes, des photos et une inscription dans le fichier. Il précise qu'il a un travail sur l'aéroport de Roissy où il y a nécessité d'avoir un badge d'accès qui est délivré après une enquête qui examine notamment le casier judiciaire. Les gendarmes ont été complaisants en entendant le maire uniquement en tant que témoin afin d'éviter cette inscription. Au bout de quelques semaines, le Procureur de Senlis a classé l'affaire mais il tient quand même à évoqué les risques que le maire peut prendre en matière d'urbanisme.

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur le Procureur afin d'apporter des éléments de réponses aux questions posées.

Monsieur Vicentini indique que les actions ne se limitent pas aux villes.

Il précise que la vraie difficulté aujourd'hui est de savoir comment faire pour avoir des liens entre les maires et le Procureur. Il indique avoir donné son numéro de téléphone aux principaux élus de son ressort.

Sur les phénomènes de frontières, il indique qu'il y a un travail en cours à ce sujet. Il est conscient que les efforts fait sur certains territoires ne doivent pas avoir pour effet de déborder sur le territoire d'à côté.

Concernant les autres points, il indique que la formation proposée précédemment a été conçue de manière plutôt « intimiste » afin qu'il puisse y avoir un vrai échange. Il est envisageable de faire 3 ou 4 sessions sur l'année. On peut proposer cette formation à 10 élus par séance.

Concernant le problème de la toxicomanie, il indique que le commandant de gendarmerie a un supérieur hiérarchique et il doit suivre ses consignes. Il souligne qu'à partir du moment où il y a un accord du directeur de l'établissement scolaire, il n'y a aucune difficultés à opérer des contrôles qui sont souvent très appréciés des parents.

Concernant les classements sans suite des Procureurs de la République, il indique qu'il y a une disposition dans la loi qui est très claire. Si vous n'êtes pas d'accord avec un classement sans suite, il convient d'écrire au Procureur Général afin de contester ce classement. S'il estime que le classement sans suite n'est pas justifié, il donnera des instructions de poursuite

Sur le problème des moyens, il indique qu'il n'a jamais fait de cahier de doléances lors des audiences de rentrée. Il estime qu'il n'y a rien de plus désastreux pour la Justice que de faire venir les principales forces du ressort judiciaire, les élus, et faire un catalogue de tout ce qui nous manque. Il indique que l'Etat donne des moyens à la Justice, et qu'il faut démontrer, avant de demander quoique ce soit de plus, que ces moyens sont utilisés au mieux. Il indique que depuis deux ans, sans moyens supplémentaires, le délai d'audiencement est passé d'un an à deux mois.

Concernant l'information des maires, il indique qu'il y a eu, du temps de Monsieur Perben, un travail important a été fait avec le guide de recommandation sur les relations avec les maires. Il souligne que

comme les liens sont souvent distendus, le Procureur n'a pas toujours le réflexe d'informer le maire alors que ça ne pose pas de difficultés dans bon nombre d'affaires. Cela fait partie des bonnes pratiques qu'il faut que nous prenions.

Monsieur Vicentini souhaite également revenir sur le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Il indique qu'est adossé au CLSPD, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) qui représente une enveloppe de 310 000€ dans l'Oise cette année. Il est important qu'il y ait un vrai investissement des élus dans ces projets pour que l'on puisse monter 3 ou 4 actions d'intérêt départemental que l'on pourrait chaque année, analyser en termes de résultats.

Monsieur Bosino ajoute que quasiment 80% de l'enveloppe partait dans des projets de vidéosurveillance.

Monsieur Vicentini indique qu'il serait extrêmement intéressant que les maires puissent se regrouper pour qu'il y ait de vrais projets départementaux.

Monsieur Vasselle félicite et remercie Monsieur le Procureur pour la qualité de cet échange. C'est une première à l'Association des Maires de l'Oise d'avoir un échange aussi riche et d'aussi bonne qualité avec un représentant du monde judiciaire. Il souhaite que les Procureurs de Senlis et Compiègne soit dans le même état d'esprit.

Monsieur Vasselle retire des enseignements de cet échange. Le premier, c'est qu'il serait intéressant d'avoir, au moins chaque année, un rendez-vous et un échange pour faire le point sur cette coopération dans les domaines évoqués.

Le deuxième enseignement concerne la transmission des informations. Il serait intéressant de voir comment on peut décliner, dans notre département, la convention nationale qui a été signée avec le garde des Sceaux et l'Association des Maires de France pour améliorer la circulation de l'information.

Monsieur Vasselle souhaite également que lors d'une prochaine rencontre, nous puissions avoir au côté du Procureur, le colonel, commandant du groupement de gendarmerie afin de lever les zones d'ombre que nous pouvons rencontrer.

3. Intervention de Monsieur Thierry MARBACH, Délégué Régional Picardie-Ile-de-France de l'INERIS, sur les nouvelles obligations des Maires faisant suite au Décret du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens, subaquatiques de transport ou de distribution

Monsieur Vasselle laisse la parole à Monsieur Marbach afin qu'il présente aux administrateurs présents les nouvelles obligations incombant aux maires en matière d'exécution de travaux à proximité de certains réseaux.

Monsieur Marbach indique qu'afin de renforcer la prévention des endommagements des réseaux de transport et de distribution lors de travaux effectués à proximité de ces ouvrages, et de prévenir les conséquences qui pourraient en résulter pour la sécurité des personnes et des biens, pour la protection de l'environnement ou pour la continuité de fonctionnement de ces ouvrages, une base de données informatique recensant tous les réseaux aériens, souterrains et subaquatiques implantés en France, ainsi que les coordonnées des leurs exploitants, un guichet unique (téléservice) a été mis en place.

Monsieur Marbach procède ensuite à une présentation pratique sur l'utilisation du portail du téléservice « réseaux et canalisations » : <http://www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr/>.

Il revient ensuite sur la déclaration annuelle de la redevance pour les exploitants de réseaux. En effet ; pour financer le téléservice, un arrêté du 3 septembre 2012 fixe le barème hors taxes applicable à compter du 15 septembre 2012.

La redevance est fixée en fonction de la longueur de l'ouvrage, de sa sensibilité pour la sécurité ou la vie économique, des dépenses occasionnées pour la création du guichet unique, des coûts d'exploitation, de mise à jour et de maintenance de ce guichet ainsi que du nombre de communes sur le territoire desquelles les ouvrages sont implantés, selon une formule précise.

Il précise que pour les communes qui ont moins de 260kms de longueur sensible, le montant de la redevance est égal à 0.

Il termine en soulignant qu'après le 1er juillet 2013, les exploitants de réseaux doivent avoir finalisé l'enregistrement auprès du téléservice des zones d'implantation des réseaux en service. V

Monsieur Vasselle remercie Monsieur Marbach pour son intervention et donne la parole aux administrateurs.

Monsieur Vasselle souhaite savoir le nombre de communes qui n'ont pas encore fait ces démarches afin que nous puissions envisager de les relancer.

Monsieur Marbach s'engage à nous apporter ces éléments.

Monsieur Barthélémy indique qu'il faut mettre en place une vraie pédagogie sur ce sujet.

4.Détermination du thème de l'Assemblée Générale

Après débat, le conseil d'administration décide de se prononcer lors du prochain conseil d'administration en fonction des thèmes d'actualité qui vont se dégager lors des prochains mois.

5. Désignations

- Commission départementale consultative des gens du voyage

Monsieur Robert Ternacle est remplacé par Monsieur Christian NAVARRO, Vice-Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

- Commission de médiation du droit au logement opposable

Il convient de remplacer Monsieur Lucien Bouchez, Maire d'Haudivillers qui ne souhaite plus siéger.

En attente de désignation

- Commission du titre de séjour
 - o Titulaire
Monsieur Christian SADOWSKI, Maire d'Allonne
 - o Suppléant
En attente de désignation

- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites

FORMATION PAYSAGE

- Titulaires
 - Monsieur Boris GOGNY-GOUBERT, Maire de St-Rémy-en-l'Eau
 - Monsieur Jean-Jacques POTELE, Maire de Cressonsacq
 - Monsieur Gérard BAUDOUIN, Vice-Président de l'ARC
- Suppléants
 - Monsieur Jean-Paul DOUET, Maire de Montagny-Ste-Félicité
 - Madame Isabelle BARTHE, Maire de Cernoy
 - **en attente de désignation**

FORMATION NATURE

- Titulaires
 - **En attente de désignation**
 - **En attente de désignation**
- Suppléants
 - Monsieur Laurent LEFEVRE, Maire de Rainvillers
 - Monsieur Pierre DELHOMEZ, Adjoint au Maire de Warluis

FORMATION CARRIERES

- Titulaires
 - Monsieur Jean-Noël GUESNIER, Maire de Choisy-au-Bac
 - Monsieur Didier ROSIER, Maire de Rousseloy
- Suppléants
 - Monsieur Stanislas BARTHELEMY, Maire de Longueil-Ste-Marie
 - Madame Annie DELAIRE, Adjointe au Maire d'Hardivillers

FORMATION PUBLICITE

- Titulaires
 - Monsieur Gérard QUESNEL, Maire d'Avrechy
 - Monsieur Boris GOGNY-GOUBERT, Maire de St-Rémy
- Suppléants
 - **En attente de désignation**
 - **En attente de désignation**

FORMATION FAUNE SAUVAGE ET CAPTIVE

- Titulaires
 - Monsieur Pierre BLANCHARD, Maire de Courteuil
 - **En attente de désignation**
- Suppléants
 - Monsieur Frédéric EVAIN, Adjoint au Maire de Villers-St-Sépulcre
 - **En attente de désignation**

- Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité

- Titulaires
 - **En attente de désignation**
 - Monsieur Laurent LEFEVRE, Maire de Rainvillers

- Monsieur Daniel TESSIER, Maire d'Ercuis
- ***En attente de désignation***
- Suppléants
 - Monsieur Jean-Pierre RANDOLET, Maire d'Hardivillers
 - Monsieur Charles POUPLIN, Maire d'Estrées-Saint-Denis
 - Monsieur Michel FRANCAIX, Maire de Chambly
 - Monsieur Gratien CARRERE, Maire de Bailleul-sur-Thérain

6. Questions diverses

Pas de questions diverses abordées lors de cette séance.

7. Dates des prochains conseils d'administration

Lundi 13 Mai 2013, à 9h30.

Lundi 9 septembre 2013, à 9h30

Le Président

Alain VASSELLE

Etaient présents :

Mme Isabelle BARTHE, Maire de Cernoy
 M. Stanislas BARTHELEMY, Maire de Longueuil-Sainte-Marie
 M. Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire
 M. Lucien BOUCHEZ, Maire d'Hardivillers
 M. Gratien CARRERE, Maire de Bailleul-sur-Thérain
 M. Jean-Claude CORMONT, Maire de Couloisy
 M. Jean-Pierre DESMOULINS, Maire de Saintines
 M. Jean-Paul DOUET, Maire de Montagny-sainte-Félicité
 M. Boris GOGNY-GOUBERT, Maire de Saint-Rémy-en-l'Eau
 Mme Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis
 M. Guy MAILLARD, Maire de Saint-Germer-de-Fly
 M. Gérard MANOUSSI, Maire d'Apremont
 M. Lionel OLLIVIER, Maire de Clermont
 M. Alain PETREMENT, Maire d'Ermenonville
 M. Jacques PINSSON, Président de la Communauté de communes de la Ruraloise
 M. Charles POUPLIN, Maire d'Estrées-Saint-Denis
 M. Alain VASSELLE, Maire d'Oursel-Maison

Assistaient également à cette séance Elise MARSAY-DENOUS, Directrice de l'UMO, et Lucie DEHEYER, Responsable administrative

Etaient excusés :

Mme Michèle BRICHEZ, Maire d'Hondainville
Mme Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais
M. Philippe COFFIN, Maire de Nanteuil-le-Haudouin
M. Edouard COURTIAL, Maire d'Agnetz
M. Jean-Pierre DAMIEN, Maire du Plessis-Brion
M. Alain De PAERMENTIER, Maire de Ressons-sur-Matz
M. Marie DUBUT, Maire de Marseille-en-Beauvaisis
M. Patrick FLOURY, Président de la Communauté de Communes de la Basse Automne
M. Arnaud FOUBERT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois
M. Jean-Pierre GILLES, Maire de Montagny-en-Vexin
M. Michel GOES, Maire de Wavignies
M. Michel LE TALLEC, Maire de Le Coudray-sur-Thelle
Mme Nadège LEFEVRE, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Bray
M. Laurent LEFEVRE, Maire de Rainvillers
M. Gérard LEMAITRE, Président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle
M. Philippe MARINI, Maire de Compiègne
M. Roger MENN, Maire de Liancourt
M. Luc REDREGOO, Maire de Thiescourt
M. Alain ROUSSELLE, Maire d'Auchy-la-Montagne
M. Claude SAUVAGET, Maire de Boubiers
M. Jean-Claude VILLEMAIN, Maire de Creil